

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT LOT**

**COMMUNE de CREMPS**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 07 MARS 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le 07 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie RICARD, Maire.

Présents : 10

Mesdames, Messieurs, Laurence CASTELNAU, Claude CONQUET, Joseline COURNEDE, Olivier FRAYSSINET, Catherine LACAZE, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Nathalie RICARD, Arnaud TAILFER, Olivier VIALETTE.

Absente excusée : 1

Madame Agnès LERIS

Arnaud TAILFER a été élu secrétaire de séance et Michel MAROT président de séance pour la partie comptes 2022.

-----  
**ORDRE DU JOUR**

- Décision par délégation,
  - Approbation du compte de gestion 2022,
  - Examen et vote du compte administratif 2022,
  - Affectation du résultat,
  - Délibération : demande d'adhésion de la commune de MARMINIAC au SIFA (Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale),
  - Délibération : plan de gestion local Unesco « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle – GR 65»
  - Demande de subvention rénovation du Monument aux morts,
    - Projets 2023
    - Informations diverses,
    - Questions diverses.
- 

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose d'ajouter trois points à l'ordre du jour : Convention avec le Département, convention avec Territoire d'Energie Lot et délibération autorisation virement de crédit. (L'assemblée délibérante est d'accord).

**Décision par délégation :**

Néant

### **Convention avec le Département du Lot :**

Mise en place de chicanes sur la D 26 en vue de travaux de consolidation d'un mur de soutènement, ce qui va donner également l'occasion de réduire la vitesse en testant cet agencement (à suivre). Ce dispositif est mis en place pour une durée de deux mois. Le conseil municipal valide cette convention à l'unanimité.

### **Convention avec Territoire d'Energie Lot :**

TE Lot propose de réaliser un audit énergétique concernant le bâtiment de la Mairie (très énergivore actuellement). Le coût de cet audit est de 400 € (remboursable si les travaux sont réalisés). TE Lot accompagnera la collectivité dans les démarches administratives (demande de subvention Région, FAST, CEE). Le conseil municipal valide cette convention à l'unanimité.

### **Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023 : application de la fongibilité des crédits :**

Il convient de délibérer sur la mise en place de mouvements de crédits de chapitre à chapitre. L'assemblée sera informée de tous les mouvements de crédits lors de la prochaine séance. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité

### **Délibération : demande d'adhésion de la commune de MARMINIAC au SIFA (Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale) :**

Madame le Maire informe l'assemblée que la commune de Marminiac souhaite adhérer à ce Syndicat. Accord est donné par le Conseil Municipal.

### **Délibération : plan de gestion local Unesco « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle – GR 65 » :**

Le tronçon Bach-Cahors, dont une partie est située sur la commune, est intégré dans la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO. Il nous est proposé un plan de gestion local pour la période 2023-2027 qui vise à améliorer ou maintenir son état de conservation ainsi que celui de ses abords et à pérenniser les échanges entre composantes au sein de la série « chemins de Saint-Jacques de Compostelle en France ». Cette décision n'engage aucune participation financière de la commune. Après délibération le conseil municipal approuve : Pour : 5 ; contre 1 ; abstention : 4

### **Demande de subvention rénovation du Monument aux morts :**

Madame la maire propose à l'assemblée de solliciter auprès de l'ONAC (Office National des combattants et des victimes de guerre), qui dépend du Ministère de la Défense, une demande de subvention. Le plan de financement suivant est proposé :

Coût des travaux HT : 2 490 €

Subvention du Ministère de la Défense : 498 €

Autofinancement communal : 1 992 €. Le conseil municipal valide ce plan de financement.

### **Approbation du compte de gestion 2022 :**

Le compte de gestion est présenté par Michel Marot. Toutes les écritures font l'objet de remarques détaillées. Les réponses à toutes les questions sont apportées. Après discussion, le compte de gestion 2022 est voté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

### **Examen et vote du compte administratif 2022 :**

Après présentation par le Président de séance, le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité des présents par les Maires-Adjoints et les Conseillers Municipaux comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		83 110,79		97 313,91		180 424,70
Opérations exercice	66 058,46	21 962,91	156 327,27	197 253,50	222 385,73	219 216,41
Total	66 058,46	105 073,70	156 327,27	294 567,41	222 385,73	399 641,11
Résultat de clôture		39 015,24		138 240,14		177 255,38
Restes à réaliser	2 060,00				2 060,00	
Total cumulé	2 060,00	39 015,24		138 240,14	2 060,00	177 255,38
Résultat définitif		36 955,24		138 240,14		175 195,38

Comme le précise l'article L.2121-14, Madame le Maire n'a pris part au vote du compte administratif.

### Affectation du résultat :

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022
- constatant que le compte administratif fait apparaître un

**excédent de 138 240,14**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire		
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)		
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)		97 313,91
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)		30 235,20
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>40 926,23</b>
	<b>DEFICIT</b>	
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>		<b>138 240,14</b>
<b>A. EXCEDENT AU 31/12/2022</b>		<b>138 240,14</b>
Affectation obligatoire		
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)		
Déficit résiduel à reporté		
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068		
Solde disponible affecté comme suit :		
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)		
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)		138 240,14
Déficit résiduel à reporter - budget primitif		

L'affectation du résultat (ci-dessus) a été votée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Le résultat reflète une situation financière saine et équilibrée qui permet d'envisager un avenir serein.

### Projets 2023 :

Logements locatifs de l'ancienne école : projet de rénovation énergétique et réaménagement

d'un appartement. Les élus valident l'intervention d'un maître d'œuvre pour mener à bien ce projet. Le Département accompagnera la collectivité sur le montage du dossier de demande de subvention.

Eglise : mise en conformité de l'installation électrique. A ce jour : 2 devis en notre possession et 1 autre devis à venir. Renseignement pris par Olivier Vialette, l'entreprise Fauché peut réaliser un devis. Nous allons les solliciter pour une prise de rendez-vous.

Sinistre : la toiture de l'église a été endommagée suite aux fortes rafales de vent durant le week-end du 25-26 février. Une déclaration a été faite auprès de Groupama, un expert a été mandaté et une intervention est prévue par la remise en état.

Rénovation Annexe église : prévoir la réfection de la toiture (demandes de devis en cours).

Salle des Fêtes : remise en état du dallage devant le sas d'entrée. Un devis en notre possession. Nous sollicitons un artisan local pour un autre devis.

Poteaux éclairage public : remise en peinture des 10 poteaux (devis en cours).

Cimetière : les travaux de réaménagement du jardin des souvenirs sont programmés dans le courant du mois d'Avril.

### **Informations des commissions :**

- Commission communale des impôts directs : Une réunion s'est tenue le 15 février dernier pour étudier les demandes de changement sur les propriétés bâties et non bâties. Chaque année, une liste est envoyée par les services des impôts. Un document de travail a été remis à tous les membres afin de pouvoir étudier au mieux tous les dossiers.

- Commission contrôle liste électorale : La préfecture demande tous les 3 ans de nommer 2 conseillers municipaux (1 titulaire et 1 suppléant) 2 délégués de l'Administration (1 titulaire et 1 suppléant) et 2 délégués du Tribunal Judiciaire (1 titulaire et 1 suppléant)

### **Informations diverses :**

- Consolidation des éboulements sur les voies d'intérêts communautaires : ces travaux seront réalisés à compter du 15.03.2023. Lieux concernés : Beuzac, Route du Mas de Ballard, Route des Fournets.

- Intramuros : La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne a adhéré à cette application Intramuros qui permet de regrouper des informations par commune. Pour la commune de Cremps, cette application est opérationnelle et mise à jour régulièrement.

- Journée éco citoyenne : date et thème à définir. Cette journée sera l'occasion de réunir les différentes associations communales et tous les villageois en collaboration avec la municipalité.

- Boîte à livre : l'association ELAN propose sa mise en place prochainement (le lieu reste à définir).

- Défense incendie : une convention est en cours avec Véolia pour la vérification des poteaux et bornes à incendie. Celle-ci est valable jusqu'en Octobre 2024.

- Vidange groupée (fosses septiques) pour les habitants de Cremps : la municipalité a sollicité 3 entreprises afin de pouvoir bénéficier de tarifs préférentiels. 2 ont répondu. L'entreprise Vidange Quercynoise est retenue. Une information est prévue sur le site internet pour que chacun puisse s'inscrire.

- Nettoyage du sous-sol de la salle des fêtes : un premier nettoyage de l'atelier a eu lieu. Reste à prévoir une autre date pour la partie commune (associations et mairie).

- Association la Gariote Crempsoise : elle nous sollicite pour la mise à disposition de la salle

pour l'organisation d'un loto le 2.04 et d'un vide-grenier prévu le 14.05.2023. Avis favorable.

- Travaux d'entretien des chemins communaux à l'épaveuse : dans la continuité de ce qui avait été fait l'année dernière, il a été décidé de confier des travaux à la Société SASU Nicolas GILES pour une durée de 30 heures (Mme le Maire s'est abstenue). Jérôme Pouzergues est chargé d'indiquer les priorités à l'entreprise. Ces travaux devront être réalisés avant le 31.03.2023.

- Panneaux : une demande de devis pour la fourniture de panneaux de signalisation est en cours.

**Questions diverses :**

Néant

La séance est levée à 23h00.

Nathalie RICARD



Arnaud TAILFER